

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Vendredi 6 février 2015* *à 20h30*

### **Séance du 6 février 2015**

L'an deux mille quinze, le six du mois de février

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël JOUSSELIN, puis de Monsieur DYÉ Jean-Marie, élu Maire.

**Date de convocation :** 2 février 2015

**Date d'affichage :** 2 février 2015

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 15

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Daniel, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, GASTOUT Sandrine, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS pierre.

### **Absents excusés :**

Monsieur PRIOUX Sébastien a été élu secrétaire de séance par le Conseil Municipal par 13 voix pour, Mr GAUTIER Patrick ayant obtenu 2 voix

### **PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTIONS DU MAIRE ET DE 3 ADJOINTS**

Monsieur JOUSSELIN Noël a débuté par faire l'appel nominal des Conseillers Municipaux, puis il a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 1<sup>er</sup> février 2015, et a déclaré installer MM(Mmes) : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, CHARTRAIN Daniel, HOMET Céline, PRIOUX Sébastien, FOINARD Corine, DEPOND Jean-Marie, GASTOUT Sandrine, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS Pierre dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur DYÉ Jean-Marie, étant le plus âgé a pris la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur PRIOUX Sébastien.

### ***ELECTION DU MAIRE***

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L3122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à ***procéder à l'élection d'un Maire***, conformément

aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président demande aux candidats de se faire connaître :

- Monsieur DYÉ Jean-Marie et Monsieur GAUTIER Patrick se présentent comme candidats.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet.

#### Dépouillement du vote du premier tour :

Nombre de bulletins dans l'urne :	15
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- Mr DYÉ Jean-Marie : treize voix (13)
- Mr GAUTIER Patrick : deux voix (2)

Monsieur DYÉ Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

#### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ISSU DES ELECTIONS DU 2 FEVRIER 2015**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, à savoir : « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

L'effectif légal de la Commune de Fresnes étant de 15 membres, le nombre maximal d'adjoints est de 4.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter pour 3 adjoints.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et 2 voix contre :

- De fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Fresnes.

#### ***ELECTION DES 3 ADJOINTS***

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Mr DYÉ Jean-Marie élu Maire, à l'élection des 3 adjoints. Il est rappelé à cet effet que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande aux listes de candidats de se faire connaître :

- Liste 1 : Mme AUDIANNE Marie-Claude, Mr CHARLUTEAU Grégory, Mme RILLET Patricia

Dépouillement du vote du **premier tour** :

Nombre de bulletins dans l'urne :	15
Bulletins nuls :	2
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- Liste 1 de Mme AUDIANNE Marie-Claude : treize voix (13)

La liste 1 de Mme AUDIANNE Marie-Claude ayant obtenue la majorité absolue, Mme AUDIANNE Marie-Claude, Mr CHARLUTEAU Grégory et Mme RILLET Patricia ont été proclamés successivement 1<sup>er</sup> adjoint, 2<sup>ème</sup> adjoint et 3<sup>ème</sup> Adjoint dans l'ordre de la liste , et ont été immédiatement installés.

- Mme AUDIANNE Marie-Claude sera chargée : des affaires scolaires, de la cantine, des fêtes communales, des salles communales et du CCAS.
- Mr CHARLUTEAU Grégory sera chargé : de la voirie, des réseaux, de la gestion de l'eau et de l'assainissement et des bâtiments communaux.
- Mme RILLET Patricia sera chargée : de l'urbanisme, des espaces verts, du Parc de Loisirs, de l'environnement, de la Bibliothèque, des sports, de la jeunesse, de la culture, ainsi que des affaires scolaires et des bâtiments communaux en l'absence de Mme AUDIANNE Marie-Claude et de Mr CHARLUTEAU Grégory.

**INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines réunions du Conseil Municipal, à savoir :

- Le vendredi 13 février 2015 à 20h30 pour entre autre les attributions du Maire, les indemnités des élus, la création des commissions communales, les nominations des délégués aux syndicats intercommunaux et au sein des associations ou autres organismes
- Le vendredi 20 février 2015 à 20h30 pour notamment la création des comités consultatifs.

La séance est levée à 21h15

Le Maire,  
J.M DYÉ.